COLGATE-PALMOLIVE COMPANY

Code de conduite

Vivre nos valeurs

NOUS

LE POUVOIR DU NOUS

Message de notre président-directeur général

Notre Code de conduite sert de guide aux collaborateurs de Colgate depuis plus de 30 ans ; il contient des principes qui reflètent nos valeurs et établissent des normes de comportement éthique. Quoique nos valeurs et principes soient inscrits dans la durée, le Code est mis à jour régulièrement afin de prendre en compte l'évolution du contexte de notre activité. Notre devoir en tant que collaborateurs de Colgate, partout où nous intervenons, est de nous assurer que nos comportements et décisions sont toujours en conformité avec notre Code.

Cette année nous a apporté de nouveaux défis et opportunités qui ont eu un impact sur tous les aspects de notre vie, y compris nos méthodes de travail. Le travail à distance continuera à être un élément important de notre façon de procéder. Mais nous ne pouvons pas permettre à la distance d'influencer notre engagement commun envers un comportement éthique. Tous les collaborateurs de Colgate sont tenus de lire, de comprendre et de se conformer à notre Code. Il vous incombe également de dénoncer les comportements non orthodoxes qui sont contraires à notre Code, à nos politiques ou à la législation en vigueur, et de vous y opposer . Cet engagement vise à s'assurer que toutes les décisions que nous prenons dans le cadre de notre travail – ou les décisions personnelles qui se répercutent sur notre travail – soient guidées par notre obligation d'agir avec intégrité et dans le respect des normes déontologiques les plus rigoureuses.

Les collaborateurs de Colgate veulent gagner parce que notre mission est d'une importance capitale : il s'agit de réinventer un avenir qui soit plus sain pour tous les êtres humains, leurs animaux de compagnie et notre planète. Nous sommes très fiers de nos résultats et de la manière dont nous les atteignons. En tant qu'entreprise internationale opérant sur un marché hautement concurrentiel, la pression commerciale est en rapport avec l'étendue du territoire desservi. Il est toujours injustifiable de prendre des raccourcis ou d'enfreindre le Code de conduite.

Nous vous remercions par avance de défendre nos valeurs et de vous engager à contribuer à l'accomplissement de notre mission selon les normes éthiques les plus élevées, si indispensables à la poursuite de notre réussite.

Noel Wallace
Président-directeur général

« Notre réussite tient à notre capacité à maintenir les normes éthiques les plus élevées en faisant les choses comme il faut ».

Table des matières

À propos du Code de conduite 4
Clés d'une prise de décision éthique 5
Directives sur les bonnes pratiques professionnelles 6

Notre mission et nos valeurs 7
Notre responsabilité concernant le Code de conduite 9

NOS RELATIONS

Nos relations les uns avec les autres 11
Nos relations avec la Société 14
Nos relations avec les entités commerciales extérieures 25
Nos relations avec les consommateurs 28
Nos relations avec la législation 31
Nos relations avec la société 39
Nos relations avec l'environnement 42
Nos relations avec nos actionnaires 44

DÉNONCER

Notre obligation de dénonciation 46

À propos du Code de conduite

Notre Code de conduite est une importante ressource qui nous aide à faire preuve d'intégrité dans nos interactions professionnelles quotidiennes. Le Code est pour chacun d'entre nous l'affirmation claire que c'est la manière dont nous atteignons nos résultats qui compte. Ce Code s'applique à tous les collaborateurs de Colgate, y compris les administrateurs, les dirigeants et tous les employés de la Société et de ses filiales. Les fournisseurs et prestataires sont également soumis à des exigences similaires, car le respect du Code de conduite par les tiers est une condition impérative des relations commerciales avec Colgate.

Il incombe à chaque employé de se conformer au Code, aux Principes directeurs des bonnes pratiques commerciales, aux politiques de la Société et aux lois en vigueur. En respectant la déontologie et l'intégrité dans nos relations commerciales et nos processus décisionnels professionnels, nous démontrons notre engagement en faveur d'une culture animée par les normes déontologiques les plus rigoureuses.

Colgate est déterminée à créer un lieu de travail exempt de comportements inappropriés ou illicites, où les collaborateurs sont invités à faire part de leurs préoccupations à la Société sans crainte de représailles. Chez Colgate, aucune sanction ne sera infligée à l'encontre d'un employé, ancien employé, agent ou tiers qui aurait porté plainte, signalé, participé ou prêté assistance à une enquête portant sur une infraction éventuelle au Code de conduite de la Société, à ses politiques et à la législation en vigueur, à moins qu'il ne soit établi que les allégations formulées ou les informations communiquées étaient intentionnellement mensongères ou n'ont pas été émises de bonne foi. Dans la mesure du possible, Colgate préservera le caractère confidentiel de toutes les plaintes. Toutes les allégations de représailles feront l'objet d'une enquête et, si nécessaire, des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, seront prises.

Le Code est accessible en ligne et a été traduit en quarante-deux langues. Tous les collaborateurs de Colgate sont tenus de le lire, de le comprendre et de se conformer à ses modalités. Pour renforcer notre engagement, les collaborateurs de Colgate suivent une formation au Code et certifient leur conformité au Code sur une base annuelle.

Clés d'une prise de décision éthique

Le respect du Code sera plus facile à assurer si chacun fait appel à son bon sens et n'hésite pas à demander conseil lorsque le besoin s'en fait sentir. En cas d'incertitude concernant une mesure particulière, posez-vous les questions suivantes :

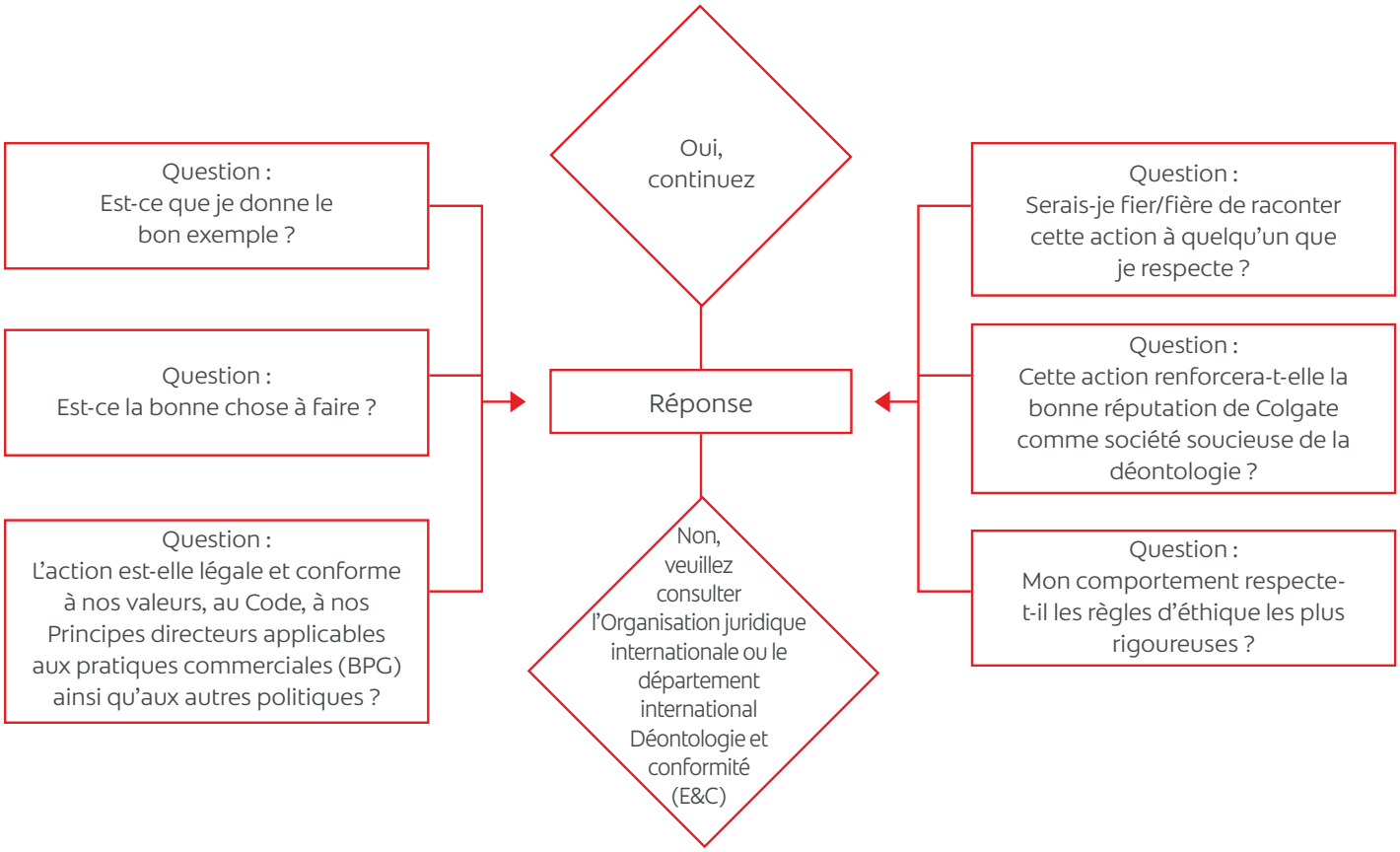

Si vous vous posez des questions ou nourrissez des inquiétudes quant à l'interprétation ou au respect du Code de conduite, aux Principes directeurs des bonnes pratiques commerciales ou de toute politique ou procédure associée de Colgate, vous devez en parler avec votre supérieur hiérarchique ou un représentant des Ressources humaines, de l'Organisation juridique internationale ou du département international Déontologie et conformité.

Directives sur les pratiques commerciales

Les Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales internationales (Global Business Practices Guidelines ou « BPG ») de Colgate sont une ressource pour les employés, visant à dispenser des conseils supplémentaires et plus détaillés sur les règles, normes, politiques et pratiques pertinentes de la Société. Ces BPG s'appliquent à tous les collaborateurs de Colgate, y compris les administrateurs, les dirigeants et tous les employés de la Société et de ses filiales.

Si vous avez des questions ou des doutes sur un aspect des BPG ou sur toute politique ou loi en rapport, vous devez vous adresser à l'Organisation juridique internationale, au département international Déontologie et conformité, aux Ressources humaines ou à votre supérieur hiérarchique.

Pour en savoir plus, les collaborateurs de Colgate peuvent accéder aux **Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales ici**.

Notre mission et nos valeurs

Architecture de la culture Colgate

MISSION : Les raisons de notre existence

Nous sommes Colgate, une entreprise en pleine croissance, empathique et innovante, qui réinvente un avenir plus sain pour tous les êtres humains, leurs animaux de compagnie et notre planète.

VALEURS : Qui sommes-nous ?

Nous respectons autrui Nous unissons nos efforts pour améliorer le monde	Nous sommes inclusifs Nous donnons à chacun un sentiment d'appartenance	Nous sommes courageux Nous pilotons le changement et obtenons des résultats

PRINCIPES DE LEADERSHIP : Nos modes de leadership

Cultiver la confiance	Créer l'avenir	S'engager à avoir un impact
Écouter avec empathie	Donner libre cours à notre curiosité	Clarifier
Parler ouvertement	Changer courageusement	S'approprier
Nous développer ensemble	Reconnaître les progrès	Faire ce qui est juste

F.E.E.D. : Notre façon de travailler

Concentrée (Focused)	Responsable (Empowered)	Expérimentale (Experimental)	Numérique (Digital)
sur nos priorités stratégiques	en matière de comportement des équipes	pour accélérer l'innovation et l'apprentissage	connectée et basée sur les données

Notre responsabilité concernant le Code de conduite

Le rôle de tous les collaborateurs de Colgate :

- Incarner les valeurs de Colgate
- Adhérer aux normes déontologiques les plus rigoureuses et faire preuve d'un leadership éthique.
- Se familiariser et respecter les politiques de Colgate, les Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales et le Code de conduite.
- Vous tenir, vous-même et vos collègues, responsables de votre comportement éthique. Vous opposer aux comportements contraires aux politiques de Colgate ou au Code de conduite.
- Ne jamais exercer de représailles à l'encontre des collègues qui dénoncent un problème ou une préoccupation.
- Dans le doute, poser des questions et consulter votre supérieur, les Ressources humaines, l'Organisation juridique internationale ou le département Déontologie et conformité.

Le rôle des responsables de personnel de Colgate :

Nous attendons de l'encadrement de Colgate de se comporter de manière responsable en donnant l'exemple et en prenant les bonnes décisions. Vos responsabilités en tant que supérieur hiérarchique chez Colgate impliquent de :

- Donner le bon exemple en vous comportant avec intégrité, en traitant les autres avec respect et en servant de modèle aux normes éthiques les plus élevées.
- Réaffirmer l'importance des valeurs éthiques et l'engagement de la Société à l'égard de comportements éthiques.
- Pratiquer une politique de porte ouverte.
- Instaurer un environnement de travail positif dans lequel votre équipe se sent libre de vous faire part de ses préoccupations, de demander conseil ou de signaler une conduite inappropriée présumée.
- Réaffirmer la politique de non-représailles de la Société.
- Dans le doute, consulter votre supérieur, les Ressources humaines, l'Organisation juridique internationale ou le département Déontologie et conformité.

Nos relations les uns avec les autres

Nous nous efforçons d'entretenir des rapports de travail positifs

Nous établissons des relations fructueuses et durables en nous fondant sur les valeurs de la Société et en maintenant une culture de respect.

Chez Colgate, nous sommes fiers du solide engagement personnel de nos collaborateurs. Ce niveau d'engagement n'est possible que dans un climat de confiance, d'ouverture, de communication honnête et de respect. Tous vos rapports avec vos collègues, vos subordonnés directs et vos supérieurs hiérarchiques doivent reposer sur une alliance dans laquelle le comportement de chacun est régi par un engagement indéfectible envers nos valeurs et le respect des normes déontologiques les plus rigoureuses.

Nous célébrons un personnel qui reflète la diversité du monde que nous desservons. Nous reconnaissons les nombreux atouts et talents que notre personnel diversifié apporte à l'organisation. Cela signifie être réceptif à d'autres points de vue et respecter des cultures, opinions ou modes de vie qui pourraient différer des vôtres.

Vos relations avec vos collaborateurs doivent encourager l'adoption de comportements éthiques en donnant l'exemple en matière de décence, d'équité et d'intégrité. En qualité de responsables, il nous incombe à tous de maintenir des normes élevées de performance et de créer un environnement favorable au travail en équipe, au respect sur le lieu de travail et à un comportement éthique.

Nous apprécions les collaborateurs de Colgate

L'engagement de Colgate envers le bien-être de ses collaborateurs s'exprime par une multiplicité de programmes visant à promouvoir et récompenser la réussite en équipe et individuelle. Nous vous poussons à atteindre votre plein potentiel et à apporter une contribution aussi importante que possible à la réussite de la Société. En fin de compte, c'est le Pouvoir du Nous qui explique la réussite de notre entreprise.

La Société Colgate-Palmolive interdit la pratique de toute forme de discrimination à l'égard d'un employé ou d'un demandeur d'emploi en raison de :

- La race ou l'origine ethnique
- La couleur
- La religion
- Le genre ou l'identité de genre
- L'origine nationale
- La citoyenneté
- L'âge
- La grossesse
- L'orientation sexuelle
- L'invalidité
- Le statut d'ancien combattant
- L'état civil
- La condition de victime de violence intra-familiale
- Toute autre caractéristique protégée par la loi

Cet engagement s'applique, entre autres, aux situations de recrutement, d'embauche, de promotion, de mutation, de rémunération, de formation, de rétrogradation ou de licenciement.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant à la **Politique d'égalité des chances de la Société en matière d'emploi et de lutte contre le harcèlemen**t sur ourcolgate.com.

La valeur d'inclusion se reflète dans la culture, les pratiques et les politiques de respect sur le lieu de travail de notre Société. Nous assurons un environnement de travail inclusif et atteignons l'excellence en attirant et en retenant, au sein de notre personnel, des collaborateurs venant de tous horizons. Notre Société accorde de la valeur à la diversité et nous nous engageons à instaurer un milieu de travail dans lequel les employés sont traités de façon juste et équitable par la direction et leurs collègues et sont invités à exprimer leurs idées et opinions. Nous attendons de tous nos employés qu'ils reflètent notre engagement envers une culture dans lequel le comportement respectueux est la norme.

Pour en savoir plus sur nos initiatives en matière de diversité, référez-vous au **Rapport de la Société sur la Diversité, l'équité et l'inclusion**.

- Nous interdisons le harcèlement, sexuel ou autre, de collaborateurs de Colgate ou de tierces parties entretenant des relations commerciales avec Colgate par qui que ce soit, sur le lieu de travail ou dans l'exercice des activités de la Société, en conformité avec les lois en vigueur.
- Nous nous efforçons d'éviter le favoritisme ou la simple apparence de favoritisme au travail, conformément aux politiques et aux procédures adoptées par la Société.
- Nous n'avons pas recours au travail des enfants. Le travail des enfants est défini comme l'emploi d'une personne n'ayant pas encore atteint l'âge minimum légal pour travailler dans le pays concerné. Néanmoins, nous n'emploierons en aucun cas un mineur de moins de seize (16) ans en connaissance de cause.
- Nous nous efforçons d'éliminer les risques éventuels sur le lieu de travail et de nous conformer à toutes les normes et lois en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail.
- Nous interdisons la possession, l'utilisation, la vente ou le transfert de substances illégales, ou d'accessoires liés à leur conservation ou à leur consommation, ainsi que le détournement de médicaments sur ordonnance dans les locaux de la Société (y compris dans les véhicules) ou au cours des heures de travail.
- Nous interdisons l'exercice des activités professionnelles sous l'influence d'alcool ou d'autres substances.
- Nous imposons que tout cas de toxicomanie ou d'alcoolisme observé sur le lieu de travail, de comportement violent ou de détention d'armes illégales sur un site de la Société ou sur le temps de travail de la Société soit immédiatement signalé aux Ressources humaines, à la Sécurité internationale, à l'Organisation juridique internationale, au département international Déontologie et conformité ou à la direction.
- Nous interdisons la possession ou l'utilisation d'armes (à feu ou autres), d'engins explosifs ou de munitions dans les locaux ou sur les sites de la Société, ou dans l'exercice des activités professionnelles, sous réserve du droit local. La détention d'une arme peut être autorisée pour le personnel en charge de la sécurité si elle est considérée comme indispensable à la sécurité et à la sûreté des collaborateurs de Colgate.
- Nous interdisons tout acte qui pourrait être perçu comme violent, menaçant, intimidant, dégradant ou en raison duquel une autre personne pourrait ne pas se sentir en sécurité.

Si vous suspectez que des menaces ont été proférées ou des actes de violence commis en rapport avec le lieu de travail, contactez immédiatement la Sécurité internationale au +1 212-310-3333.

Nos relations avec la Société

Nous nous renforçons en agissant avec intégrité et honnêteté dans toutes les situations dans lesquelles nous officions au nom de la Société.

Nous évitons les conflits d'intérêts

Votre bon sens est l'un de nos atouts les plus précieux. Vous devez éviter toute activité ou association qui nuirait ou pourrait nuire à votre objectivité ou à votre indépendance de jugement, dans l'exercice des activités entreprises pour la Société ou en rapport avec elle. Des conflits d'intérêts peuvent survenir dans de nombreuses situations. Il est impossible de les énumérer toutes et il n'est pas toujours aisé de distinguer une activité appropriée d'une autre qui ne l'est pas. En cas de doute, consultez votre supérieur hiérarchique, les Ressources humaines, l'Organisation juridique internationale, ou le département international Déontologie et conformité avant d'agir.

Investissements

Ne faites aucun investissement susceptible d'affecter vos décisions professionnelles. La politique de la Société interdit aux collaborateurs de Colgate de détenir un nombre conséquent d'actions d'une société concurrente ou en relation d'affaires avec Colgate, ou de détenir une quelconque participation dans son capital. Cette interdiction ne s'applique pas à la détention d'un petit nombre (généralement moins de 1 %) d'actions d'une société cotée en bourse, sous réserve que l'investissement ne soit pas important sur le plan financier au point de donner l'impression d'un conflit d'intérêts. Si, avant de rejoindre Colgate, vous avez fait des investissements susceptibles d'être interdits, veuillez en informer l'Organisation juridique internationale ou le département international Déontologie et conformité.

Famille

Vous pourriez vous trouver dans une situation où votre conjoint ou un autre membre de votre proche famille est (ou est employé par) un concurrent, un client ou un fournisseur de Colgate. De telles situations ne sont pas interdites, mais imposent de faire particulièrement attention aux problèmes de sécurité potentiels, de confidentialité et de conflits d'intérêts. Cette situation, aussi inoffensive qu'elle puisse vous paraître ,pourrait poser problème pour vos collègues et avoir des répercussions sur vos relations de travail. La simple apparence de conflit d'intérêts peut susciter des problèmes, quel que soit le bien-fondé de votre comportement.

Pour éviter de tels problèmes, vous devez évoquer votre situation particulière avec votre supérieur hiérarchique, l'Organisation juridique internationale ou le département international Déontologie et conformité afin d'évaluer la nature et l'étendue de ce qui est en cause et de décider d'une solution appropriée.

Autre emploi

Lorsqu'ils travaillent pour la Société, les collaborateurs de Colgate ne sont pas supposés travailler pour un concurrent ou des tierces parties qui entretiennent des relations commerciales avec Colgate, ni leur apporter une assistance. De plus, n'utilisez pas vos heures de travail ni les locaux, les ressources, les marques ou les logos de la Société pour accomplir des tâches extérieures sans lien avec vos fonctions au sein de Colgate, à

moins d'en avoir obtenu l'autorisation du responsable de votre division ou secteur fonctionnel.

Aspects personnels

Colgate reconnaît et respecte les droits de ses collaborateurs de s'associer librement avec ceux qu'ils rencontrent au travail. Cependant, les relations personnelles peuvent créer des conflits d'intérêts et nous devons faire preuve de discernement afin que ces relations :

- n'aient pas de répercussion négative sur vos performances
- n'entravent pas votre capacité à superviser d'autres collaborateurs
- ne perturbent pas le climat de travail
- ne donnent pas l'impression de constituer une forme de favoritisme

Tout comportement sur le lieu de travail résultant d'une relation sentimentale ou amicale entre des salariés peut créer un environnement de travail inconfortable pour les autres ou un sentiment de favoritisme. Le favoritisme ou la prise de décisions professionnelles sur la base de relations sentimentales ou amicales, et non en fonction des intérêts de la Société, sont rigoureusement interdits.

En outre, il est inapproprié pour un superviseur ou toute personne détentrice de pouvoir d'entamer une relation amoureuse avec un(e) subordonné(e). Des relations amoureuses avec vos subordonnés pourraient diminuer votre capacité à être objectif(ve) sur des questions comme la rémunération, les promotions, les responsabilités professionnelles, les affectations d'équipe, les heures supplémentaires ou les possibilités de formation. Si une situation de ce type se produit, les deux employés concernés sont tenus d'en informer les Ressources humaines et/ou le département international Déontologie et conformité. Si vous avez connaissance d'une relation amoureuse qui pourrait présenter un conflit d'intérêts, veuillez consulter les Ressources humaines ou le département international Déontologie et conformité.

Conseils

Avant d'accepter de siéger au sein d'un conseil d'administration ou de tout organe similaire d'une entité commerciale ou administrative, veuillez obtenir l'accord du responsable du département Déontologie et conformité et du Directeur juridique.

Vous n'avez pas besoin d'autorisation pour siéger au conseil d'administration d'une organisation à but non lucratif, à moins que celle-ci n'entretienne une relation professionnelle ou une relation d'affaires avec la Société, auquel cas vous devriez obtenir l'approbation du responsable de votre division ou de votre secteur fonctionnel.

Si vous avez des questions ou si vous vous trouvez dans une situation de conflit d'intérêts potentiel, adressez-vous à votre supérieur hiérarchique, aux Ressources humaines, à l'Organisation juridique internationale ou au département international Déontologie et conformité. La Société vous apportera une assistance afin de remédier remédier à la situation et identifier la solution qui s'impose.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs aux questions de conflits d'intérêts et aux cadeaux, qui figurent dans les **Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales**.

Nous protégeons les données et secrets industriels et commerciaux détenus par la Société

Les informations exclusives de Colgate sont un précieux atout. Par informations exclusives, nous entendons des informations utilisées en lien avec l'activité de Colgate, qui ne sont généralement pas connues ni aisément découvertes et qui présentent un intérêt pour la concurrence. La protection des informations exclusives joue un rôle essentiel dans la poursuite de notre croissance et dans notre aptitude à nous imposer face à la concurrence.

Que pourraient être des exemples d'informations exclusives ?

Même si elle est loin d'être exhaustive, cette liste donne des exemples de la grande diversité des informations qui doivent être protégées.

- Les objectifs ou les stratégies de l'entreprise
- Les listes d'employés, de clients, de consommateurs, de professionnels ou de fournisseurs
- Les demandes de brevets
- Les informations financières non-publiques
- La composition des produits
- Les processus de fabrication
- Les documents de marketing ou promotionnels non publiés de tous types
- Les informations internes qui ne sont pas passées dans le domaine public

Vos obligations à l'égard des informations exclusives de Colgate :

FAIRE

- Prendre des mesures raisonnables pour protéger les informations exclusives de Colgate.
- Marquer les documents exclusifs comme Confidentiels ou Exclusifs.
- S'abstenir de discuter d'informations exclusives dans les ascenseurs, les parties communes ou autres lieux publics.

NE PAS

- Divulguer ces informations exclusives à d'autres collaborateurs de Colgate ou à des tiers, sauf lorsqu'il existe un « besoin de savoir » ou un « besoin d'utiliser ».
- Faire appel à des tiers pour traiter des informations exclusives sans autorisation appropriée et sans qu'un accord de confidentialité approprié ne soit en place.
- Afficher ou discuter de ces informations exclusives sur des sites Internet accessibles au public ou sur des sites de médias sociaux.
- Vous servir de ces informations exclusives dans votre intérêt personnel ou dans celui de personnes extérieures à Colgate.
- Laisser traîner des informations exclusives dans les salles de conférence ou dans des bureaux non verrouillés.

Si vous quittez Colgate, votre obligation de protéger les informations exclusives de Colgate est maintenue. Vous devez également vous rappeler que toute correspondance, tout document imprimé, toute information électronique, toute pièce ou tout dossier, de quelque nature qu'ils soient, ainsi que toutes les connaissances de processus et procédures spécifiques – confidentielles ou non – appartiennent à la Société Colgate et doivent demeurer en sa possession. Vous devez retourner tous les biens de la Société en votre possession, sous votre garde ou sous votre contrôle si vous quittez l'entreprise. Si vous voulez savoir si une information est exclusive ou non, vous pouvez contacter l'Organisation juridique internationale.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs aux questions de protection des informations exclusives, qui figurent dans les **Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales**.

Nous nous conformons aux politiques en matière de demandes d'informations émanant de la presse et des médias

Les collaborateurs de Colgate sont tenus de ne pas répondre aux demandes ou publications émanant de la presse, des médias, de la communauté financière ou du public, qui vous invitent à prendre la parole au nom de Colgate.

- Les demandes d'interviews ou de renseignements émanant des médias, de la presse, de la communauté financière ou du public, doivent être communiquées aux Communications d'entreprise ou aux Relations avec les investisseurs.

- Toute demande visant à communiquer des informations au nom de Colgate à des interlocuteurs de la Commission américaine des valeurs mobilières et des marchés financiers (Securities and Exchange Commission ou SEC), de la bourse de New York (New York Stock Exchange ou NYSE) ou de toute autre instance de régulation ou d'avocats externes, où que ce soit dans le monde, doit être immédiatement transmise à l'Organisation juridique internationale.

Il est capital qu'aucun employé ne réponde lui-même au nom de la Société à une demande d'information ou une prise de contact de ce type, car une réponse inappropriée ou inexacte, y compris un démenti ou un déni d'information, peut entraîner une publicité négative, exposer à des risques sur le plan juridique ou nuire à la Société. Cela s'étend également aux demandes ou engagements sur les réseaux sociaux.

La présente politique ne s'applique pas aux demandes d'informations financières du domaine public, ni aux Rapports annuels ou trimestriels, ni aux activités promotionnelles publiques de la Société.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs aux Transactions sur les valeurs mobilières et la divulgation d'informations, figurant dans les **Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales**.

Nous tenons nos livres et nos dossiers avec rigueur

La situation financière de notre Société ainsi que le résultat de son activité doivent être consignés conformément au droit en vigueur et aux principes comptables généralement admis (PCGA). Colgate a l'obligation de tenir des livres, registres et comptes qui reflètent de manière rigoureuse et fidèle les transactions et les éléments d'actifs de la Société, ainsi que d'appliquer un système interne de contrôle comptable.

Toute personne participant à la création, au traitement et à l'enregistrement d'informations financières est tenue responsable de leur intégrité, et :

- doit obtenir les approbations nécessaires et s'assurer que toutes les transactions et les dépenses sont correctement enregistrées dans ses livres et registres, à savoir le montant d'une dépense, le destinataire ou le bénéficiaire de la dépense et la justification professionnelle de la dépense engagée.
- doit communiquer des informations complètes et justes accompagnées de justificatifs appropriés au titre de toutes les transactions et cessions d'actifs de la Société.
- doit s'assurer que chaque transaction et écriture comptable ou financière reflète avec exactitude le contenu des pièces à l'appui. Aucune information ne doit être dissimulée à la direction, ni par elle, ou aux commissaires aux comptes ou auditeurs internes ou indépendants de la Société.
- ne doit passer aucune écriture fausse ou trompeuse dans les livres ou les registres financiers de la Société pour quelque raison que ce soit.
- ne doit utiliser un paiement à aucune une autre fin que celle correspondant aux pièces justificatives.
- ne doit utiliser les fonds ou actifs de la Société à aucune fin illégale ou inappropriée.
- doit comptabiliser correctement les produits et les charges en temps voulu.

Les éléments d'actif et de passif doivent être dûment enregistrés et valorisés de manière appropriée. En outre, les personnes en charge ou participant à la préparation des documents de Colgate déposés auprès de la Commission américaine des valeurs mobilières et des marchés financiers (Securities and Exchange Commission ou SEC) ou d'autres documents requis par la loi, ou encore d'autres communications destinées aux milieux d'affaires ou à la communauté financière, doivent s'assurer que les divulgations contenues dans ces documents et communiquées sont complètes, justes, exactes, légales, à jour et compréhensibles.

Si vous avez connaissance d'une omission, falsification ou inexactitude éventuelle dans une quelconque transaction, dans les données comptables ou financières, ou dans les rapports de Colgate destinés à la SEC ou à d'autres communications, ou d'une quelconque défaillance des contrôles internes, il vous incombe d'en informer promptement votre supérieur hiérarchique ou l'Organisation juridique internationale. Vous pouvez également prendre contact avec le département international Déontologie et conformité.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs aux Livres, registres et documents, consultables dans les **Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales**.

Rappel

- Les livres et registres de la Société doivent être tenus de façon rigoureuse
- Les documents de la Société doivent être clairs et sans ambiguïté
- Aucune écriture fausse ou trompeuse ne doit être passée pour quelque raison que ce soit

Nous protégeons les actifs de Colgate

Les actifs, locaux ou services de la Société doivent être utilisés uniquement à des fins licites, adéquates et autorisées. Le vol d'argent, de biens ou de services est rigoureusement interdit. Les équipements, systèmes, locaux, cartes de crédit d'entreprise et matériels de Colgate doivent être utilisés pour mener à bien des activités en relation avec votre fonction chez Colgate ou aux fins autorisées par la direction. Vous êtes personnellement responsable, non seulement de la protection des biens qui vous ont été confiés par la Société, mais également de la protection des actifs de la Société en général. Vous devez faire preuve de vigilance à l'égard de toute situation ou de tout incident susceptible d'entraîner la perte, l'utilisation non conforme ou le vol de biens de la Société, et nous vous invitons également à signaler à votre supérieur hiérarchique ou au département de la Sécurité internationale toute situation de ce type dès que vous en avez connaissance.

Seuls certains dirigeants et autres cadres supérieurs de la Société sont autorisés à prendre des engagements concernant les actifs de la Société. À moins d'y être dûment autorisé(e), vous ne devez pas prendre d'engagements concernant des biens de la Société.

Si vous avez des questions ou besoin de précisions, contactez votre direction locale ou le vice-président financier de votre division..

Nous utilisons les technologies de l'information, l'intelligence artificielle et les médias sociaux de manière responsable

Utilisation des ressources de TI
Les ressources de technologie de l'information (TI) de Colgate doivent être utilisées d'une manière responsable et respectueuse du Code et de toutes les autres politiques et procédures de la Société. Dans le domaine des TI, les ressources de Colgate comprennent tous les équipements, logiciels, appareils mobiles, données et supports de stockage actuels et futurs qui appartiennent à Colgate ou sont loués ou fournis par la Société. Les ressources de technologies de l'information de Colgate doivent être utilisées de manière respectueuse, professionnelle et aux fins commerciales de Colgate exclusivement, sous réserve d'une utilisation limitée à des fins personnelles acceptables.

Les ressources de technologie de l'information (TI) de Colgate ne peuvent pas être utilisées pour :

- diffuser des messages de harcèlement, de discrimination ou d'une nature offensante, diffamatoire, frauduleuse ou menaçante.
- divulguer de manière inappropriée des informations exclusives ou confidentielles ou des secrets commerciaux de la Société ou d'une tierce partie.
- causer ou tolérer des atteintes à la sécurité ou des interférences avec le réseau ou les systèmes de communication de Colgate, notamment pour introduire ou diffuser des vers, virus, logiciels espions ou malveillants, ou tout autre contenu ou code de nature mal intentionnée ou perturbatrice.
- contourner les contrôles d'accès des utilisateurs ou autres dispositifs de sécurisation d'un ordinateur, d'un réseau, d'une application ou d'autres technologies.
- enfreindre les droits protégés de toute personne ou société au titre d'une marque déposée, d'une image commerciale, d'un droit au respect de la vie privée, d'un copyright, d'un secret commercial, d'un brevet ou tout autre droit de propriété intellectuelle, ou de toute autre législation ou réglementation similaire.
- enfreindre les droits à l'image et à la vie privée de toute personne, tels que protégés par la législation en vigueur.
- solliciter des entreprises commerciales extérieures pour des causes religieuses ou politiques, ou à de quelconques fins de gain ou de promotion personnelle non autorisées.
- installer ou télécharger un logiciel non autorisé sur le système de Colgate à des fins professionnelles ou pour un usage personnel.
- toute autre utilisation interdite par les Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales.
- excepté dans les cas restreints par la législation en vigueur, Colgate se réserve le droit d'examiner toutes les utilisations et de limiter, suspendre ou résilier l'accès aux ressources de TI à tout moment et pour toute raison. Les employés ne doivent pas s'attendre à ce que les principes de respect de la vie privée soient appliqués lorsqu'ils utilisent les ressources informatiques de la Société.

Ressources informatiques de Colgate :

- elles doivent être utilisées pour toutes les activités de la Société. Les ressources informatiques de Colgate comprennent, à cette fin, les appareils mobiles personnels qui ont été approuvés par la Politique mondiale sur la sécurité des appareils mobiles et qui sont conformes à celle-ci.
- les adresses e-mail personnelles ne doivent pas être utilisées pour exercer les activités de la Société,
- les collaborateurs de Colgate ne doivent pas envoyer de documents ou d'e-mails de la Société à ou depuis des adresses e-mail personnelles.

Intelligence artificielle (IA)

Un système d'intelligence artificielle est un système basé sur une machine qui peut générer des résultats tels que des prédictions, des recommandations, du contenu sous différentes formes (texte, images, vidéo et son) ou des décisions influençant des environnements réels ou virtuels. Les systèmes D'IA ofent un moyen puissant d'améliorer nos processus d'entreprise, d'améliorer l'expérience des clients et des consommateurs et de stimuler l'innovation dans l'ensemble de nos opérations. Cependant, les systèmes d'IA s'accompagnent de responsabilités et de risques potentiels pour la Société, ses employés et les autres parties prenantes. Nous encourageons le déploiement et l'utilisation responsables des systèmes d'IA, en soulignant l'importance de faire preuve de discernement, de respecter les lois et réglementations en vigueur et de tenir compte de considérations éthiques pour atténuer toute conséquence involontaire.

Principes de l'IA responsable

- Nous agissons avec éthique et intégrité et respectons la loi : Nous nous engageons à utiliser les systèmes d'IA d'une manière qui soit fidèle à nos valeurs et à notre objectif, en veillant au respect de toutes les lois et réglementations applicables, de notre code de conduite et de nos lignes directrices sur les pratiques commerciales mondiales, en mettant particulièrement l'accent sur la protection de la vie privée et la garantie de la confidentialité et de l'intégrité des données. Nous nous engageons à faire les choses correctement et à agir avec intégrité.
- Nous encourageons la confiance et la responsabilité : Nous nous efforçons de maintenir la transparence des méthodes, des applications et des utilisations de nos systèmes d'IA, dans les limites de la sécurité, de la loi et de la politique, tout en développant des mécanismes permettant d'attribuer les responsabilités et de rendre compte des objectifs de l'IA. Nous agirons de manière responsable afin de conserver la confiance de toutes les parties prenantes.
- Nous valorisons l'équité et l'inclusion : Nous nous engageons à faire preuve d'équité et à inclure diverses perspectives dans nos cas d'utilisation de l'IA. Nous identifierons de manière proactive les préjugés potentiels dans nos pratiques d'IA et prendrons des mesures pour les atténuer. Nous nous efforçons de représenter des perspectives diverses et d'atténuer les préjugés.
- Nous accordons la priorité à l'humain dans les applications de l'IA : Nous donnons la priorité à l'augmentation des capacités humaines, à la clarté des interactions avec l'IA et à la transparence de notre utilisation de la technologie. Nous nous efforcerons d'utiliser les systèmes d'IA de manière à ce qu'ils profitent à nos collaborateurs et à leurs communautés.
- Nous nous engageons à déployer l'IA en toute sécurité : Nous nous engageons à mettre en œuvre les meilleures pratiques de sécurité pour renforcer la robustesse et gérer les risques liés à l'IA. Nous nous efforcerons de protéger notre organisation et nos parties prenantes contre les risques de sécurité.

Médias sociaux

« Médias sociaux » est le terme utilisé pour désigner des sites, des applications et autres outils de communication en ligne qui permettent aux utilisateurs d'interagir les uns avec les autres en ligne sous la forme d'échanges d'informations, d'opinions, de connaissances et de centres d'intérêts. Les outils de médias sociaux sont un moyen précieux pour nous de communiquer les uns avec les autres ainsi qu'avec nos clients, fournisseurs, consommateurs et professionnels. Quoiqu'ils offrent beaucoup d'avantages, ces outils de médias sociaux peuvent également présenter des risques pour la Société, pour les employés qui les utilisent et pour d'autres tierces parties. Nous vous invitons à utiliser les médias sociaux de manière responsable, à faire preuve de discernement et à assumer la responsabilité personnelle de ce que vous publiez sur les réseaux sociaux pour éviter toutes les conséquences involontaires qui pourraient en résulter. Par exemple, évitez de publier des commentaires que vous hésiteriez à faire directement à quelqu'un d'autre. En outre, les déclarations faites au nom de Colgate sont soumises à des exigences strictes.

Utilisation personnelle des médias sociaux - À faire et ne pas faire

- N'utilisez PAS ou n'incluez PAS les adresses e-mail de la Société dans vos interactions personnelles sur les réseaux sociaux.

- Si vous le souhaitez, identifiez-vous en tant qu'employé(e) de la Société si vous vous inscrivez sur des sites de médias sociaux à titre individuel (par ex., un compte Facebook ou Twitter personnel) mais n'utilisez PAS le nom de la Société, de ses filiales, de ses coentreprises ou de l'un de leurs produits dans votre nom d'utilisateur ou votre pseudo.

- N'utilisez PAS de logos ou de supports appartenant à la Société à moins qu'ils ne soient identifiés comme approuvés par Colgate.

- N'entretenez PAS de relations avec des concurrents ou d'autres personnes d'une manière inappropriée (par exemple, partager des informations confidentielles ou exclusives de la Société).

- Si vous faites des recommandations au sujet de produits Colgate ou si vous publiez sur vos sites de médias sociaux personnels des propos relatifs à la Société, faites-le en vous conformant à notre Code et à la législation:

    - Mentionnez dans chaque publication que vous travaillez pour la Société (par exemple, #ColgateTeam ou #IamColgate) lorsque la loi l'y oblige ;

    - Si l'on vous pose des questions sur la Société ou ses produits sur vos sites de médias sociaux personnels, N'ESSAYEZ PAS de répondre vous-même aux questions. À la place, insérez un lien vers le site Web de la Société qui traite de la question posée ou aiguillez la demande vers la rubrique Nous contacter de ColgatePalmolive.com pour obtenir une réponse.

    - Sachez que l'on pourrait ne pas vous distinguer de votre employeur. Quelle que soit la plateforme de médias sociaux, vous devez prendre conscience de l'effet de vos déclarations et de vos actes sur votre réputation et sur celle de Colgate-Palmolive, et éviter les publications personnelles qui pourraient avoir un impact négatif sur la réputation de Colgate.

Utilisation des médias sociaux par la Société

La Société dispose de processus bien établis pour communiquer des informations, commercialiser des produits et faire de la publicité sur des sites Internet sponsorisés par la Société. Vous ne pouvez pas publier sur ces sites au nom de la Société, sauf si vous y avez été autorisé(e). Si vous avez été autorisé(e) à exercer cette activité, veuillez vous reporter au Chapitre 16, « Médias sociaux », des Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales pour connaître les principes applicables.

Références à la Société

Si vous remarquez des publications inexactes ou inappropriées susceptibles d'avoir un impact sur la Société ou sa réputation, veuillez contacter le service des Communications d'entreprise ou le service Déontologie et conformité.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs à l'utilisation et à la protection des ressources de technologies de l'information et aux médias sociaux, qui figurent dans les Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales.

Nos relations avec les entités commerciales externes

Nous menons nos activités avec honnêteté et intégrité et attendons des valeurs et des pratiques commerciales des tiers qu'elles reflètent les nôtres en matière de respect de la loi, de qualité des produits, de sécurité, de droits de la personne et de traitement des employés.

Nous traitons avec les tierces parties dans le respect de la déontologie

Notre engagement à instaurer un climat de confiance, une communication ouverte et honnête, et à faire preuve de respect s'étend à nos relations avec les tierces parties. Faire preuve d'honnêteté et de loyauté est impératif pour établir des relations professionnelles saines et durables. Nous accordons à toutes les tierces parties potentielles une considération juste et identique. Nos décisions concernant la sélection des fournisseurs sont prises sur la base de critères objectifs, tels que le prix et la qualité, mais également la fiabilité et l'intégrité.

En outre, nous n'accordons aucune faveur personnelle à des tierces parties sur les prix, les remises promotionnelles, l'assistance au marketing ou équivalent. Les relations avec les tierces parties sont discutées plus en détail dans la section du présent Code traitant de notre relation avec les pouvoirs publics et la loi.

Le Code de conduite de Colgate concernant les tierces parties a été élaboré pour définir nos attentes concernant la conduite déontologique dont doivent faire preuve les tierces parties avec lesquelles nous collaborons.

Les fournisseurs et prestataires de services travaillant avec Colgate doivent toujours être informés de l'obligation de respecter le Code de conduite à l'égard des tiers lorsqu'ils travaillent avec nous, quitte à ne pas ou ne plus travailler avec nous s'ils refusent. En outre, nous devons respecter et observer les politiques de nos clients et de nos fournisseurs dans la mesure où elles ne vont pas à l'encontre des nôtres. **Le Code de conduite de Colgate concernant les tierces parties** est disponible en plusieurs langues.

Nous n'offrons pas ni n'acceptons de cadeaux illicites

Il est inacceptable d'offrir, de donner ou de recevoir des cadeaux, des paiements, des avantages ou des offres d'emploi (directement à votre intention/de votre part ou indirectement par l'intermédiaire d'un membre de votre famille ou d'une connaissance) visant à influencer ou risquant de donner l'impression d'influencer une décision commerciale. Si vous avez l'intention de donner ou si vous avez donné, s'il vous a été offert ou si vous avez reçu un cadeau, un paiement ou un autre avantage, celui-ci ne peut pas être d'une valeur plus que symbolique (environ 100 USD). Les cadeaux ne doivent jamais être faits sous forme d'espèces, quasi-espèces ou valeurs mobilières. Ne perdez pas de vue qu'il convient de n'accepter ou remettre qu'au maximum un seul cadeau d'une valeur symbolique par année civile à un même bénéficiaire ou de sa part.

Si vous pensez qu'un tel don, paiement ou autre avantage vous a été offert ou fait dans le but d'exercer une influence sur une décision professionnelle, veuillez vous en ouvrir à l'Organisation juridique internationale ou au département international Déontologie et conformité. Dans le cas où il serait embarrassant pour la Société que vous refusiez un cadeau excédant une valeur symbolique, vous êtes tenu(e) de faire part à l'Organisation juridique internationale de votre intention d'accepter le

cadeau et d'en discuter avec elle. De surcroît, vous ne devez pas organiser ni accepter un cadeau, un paiement ni tout autre avantage excédant une valeur symbolique au nom d'un membre de votre famille proche avec lequel la Société entretient des relations d'affaires ou aimerait nouer des liens commerciaux à l'avenir.

Appliquez la règle suivante : n'acceptez et n'offrez jamais de cadeau ou service s'il vous compromet ou donne l'impression de pouvoir vous compromettre. Cela n'inclut pas les divertissements d'affaires occasionnels, raisonnables ou les cadeaux de valeur symbolique.

Vous devez savoir qu'il existe des règles spécifiques, différentes de celles applicables aux transactions avec des sociétés privées, qui régissent les rapports avec les fonctionnaires et les autorités publiques fédérales, nationales, locales ou étrangères. Aucun cadeau ou autre faveur, quelle que soit sa valeur, ne saurait être fait au profit, ou reçu, d'un fonctionnaire ou employé du gouvernement d'un pays sans l'approbation écrite de l'Organisation juridique internationale.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage sur les cadeaux en faveur de fonctionnaires, agents publics ou autorités publiques, en se référant à la Politique internationale sur les dépenses relatives aux fonctionnaires et autorités publiques, ainsi qu'à la Fiche d'approbation et au processus correspondant.

Nous respectons les secrets industriels et commerciaux et les informations confidentielles

La politique de Colgate consiste à ne pas porter atteinte, en connaissance de cause, aux droits de propriété intellectuelle valides et opposables de tiers. La politique de la Société implique également le respect des secrets industriels et commerciaux ou d'autres informations exclusives de tiers. Cet aspect est particulièrement important si vous venez d'arriver chez Colgate et avez connaissance de secrets industriels et commerciaux ou d'informations exclusives de votre précédent employeur. D'une manière générale, l'embauche d'employés ou anciens employés de concurrents n'est pas interdite. Cependant, l'embauche d'employés de nos concurrents directs peut présenter des risques juridiques qui doivent être maîtrisés, y compris le risque d'obtenir des informations confidentielles ou exclusives appartenant à nos concurrents ou à d'autres tierces parties. Si vous vous posez des questions dans ce domaine, consultez l'Organisation juridique internationale.

Si quelqu'un d'externe à la Société vous aborde en vous parlant d'une invention, d'une découverte ou d'une idée, il est important de protéger la Société contre toute poursuite ultérieure pour contrefaçon ou pour réclamer une indemnisation financière. N'autorisez pas des personnes extérieures à la Société à vous révéler tous les détails de leur invention, découverte ou idée nouvelle sans consultation préalable de l'Organisation juridique internationale.

Les Principes directeurs figurent sur notre site Web externe sous www.colgate.com/innovation, ainsi que des formulaires et un processus à suivre à l'intention des personnes qui souhaitent faire une telle soumission. Si une idée ou suggestion non sollicitée, ou une demande de renseignements vous parvient, veuillez guider la personne qui l'a formulée vers notre site Web et invitez-la à suivre le processus recommandé par le site.

Nos relations avec les consommateurs

Toutes les parties qui vous abordent pour vous communiquer des idées non sollicitées doivent être référées à l'Organisation juridique internationale ou au département Affaires consommation de votre site pour être traitées conformément aux procédures de la Société.

La réputation de notre Société repose sur la qualité et la sécurité de nos produits. Notre engagement à l'égard de la santé et de la sécurité du consommateur est essentiel à la poursuite de la croissance et au succès de notre Société.

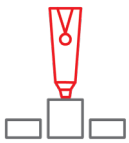

Nous définissons les normes de qualité les plus strictes pour nos produits

Pour nous, il est essentiel que les consommateurs puissent avoir confiance dans la fiabilité, la qualité et les performances exceptionnelles des produits Colgate. En plus de desservir des milliards de personnes sur les marchés où nous sommes implantés, nous devons nous efforcer de fabriquer nos produits le plus efficacement possible pour que nos produits soient d'un coût abordable.

Les produits vendus par Colgate doivent être conformes non seulement à toutes les normes de sécurité fixées par la loi, mais également à nos propres normes souvent plus rigoureuses que celles édictées par les pouvoirs publics. Nous participons à des programmes destinés à apporter une assistance rapide au consommateur en cas d'altération, de mauvaise utilisation ou de contrefaçon présumées de nos produits. La santé, la sécurité et le bien-être du consommateur sont pour nous des préoccupations d'importance primordiale et, en votre qualité d'employé(e) de Colgate, il vous incombe de signaler sur-le-champ au responsable de votre unité fonctionnelle tout problème rencontré quant à la qualité ou la sécurité d'un produit.

Pour en savoir davantage sur la sécurité de nos ingrédients, veuillez vous référer à notre **Politique relative à la Sécurité des ingrédients : Gagner votre confiance pour des générations, jour après jour.**

Nous écoutons les consommateurs

Nous vendons des produits de consommation courante : notre succès est donc fonction de la satisfaction et de la confiance du consommateur, ainsi que de notre image de marque. Nous atteindrons plus efficacement nos objectifs et répondrons mieux aux besoins de nos clients en mettant en œuvre un programme cohérent et équitable de communication à l'intention du consommateur.

Nous sommes conscients de l'importance de l'importance d'anticiper et de répondre aux besoins et préférences du consommateur. Nous sommes également convaincus du fait que les opinions, inquiétudes et demandes d'information de consommateurs communiquées à la Société au sujet de nos produits, constituent des sources d'information importantes. Les besoins des consommateurs évoluent en permanence et nous devons donc être constamment à l'écoute de ce que souhaitent les gens afin de répondre à l'évolution de leurs besoins.

Lorsqu'un consommateur fait état de son mécontentement, notre équipe du département Affaires consommation traite le problème promptement, de manière courtoise et avec équité, et nous faisons tous les efforts raisonnables pour conserver ou regagner sa clientèle.

Notre publicité est honnête et rigoureuse

La publicité est l'un des aspects les plus importants de notre activité. La publicité doit être créative et compétitive, tout en demeurant honnête et rigoureuse. Elle ne doit pas être trompeuse et doit être conforme à la législation en vigueur.
La publicité ne se limite pas à créer l'image d'un produit. Elle construit notre réputation de fiabilité, d'intégrité et de sérieux.

Nous apportons en outre un soin particulier à la sélection des supports sur lesquels sont diffusés nos messages. Nous ne permettons pas que nos publicités apparaissent dans des environnements qui ne sont pas conformes aux Valeurs de notre Société ; cela inclut tout contenu qui :

- présente des scènes de violence gratuite ou excessive.
- est considéré par Colgate comme mettant en scène des comportements antisociaux, de mauvais goût ou susceptible de susciter des comportements antisociaux par imitation de la part du spectateur.
- met en scène des comportements sexuels considérés comme offensants.
- cautionne de façon réelle ou implicite des activités nocives pour la santé physique ou mentale d'une personne.
- insulte, raille ou dénigre des personnes en raison de leur âge, origine nationale ou ethnique, citoyenneté, genre ou identité de genre, orientation sexuelle, « race », religion, citoyenneté, ou a recours à d'autres stéréotypes inappropriés.
- exprime des points de vue ou des opinions politiques.

Pour nous assurer de bien tenir cette promesse dans un environnement de plus en plus numérique, nous exigeons l'utilisation de technologies tierces de Protection de la marque (Brand Safety) sur nos publicités numériques dans toute la mesure du possible.

Enfin, nous manifestons la même confiance et le même respect, dont les gens font preuve à notre égard lorsqu'ils achètent nos produits, en nous conformant à la législation en vigueur et en appliquant les normes éthiques et morales les plus élevées en matière de confidentialité concernant l'utilisation des données dans les communications.

Nous observons des règles d'équité commerciale en matière de conception, d'utilisation et de sélection de publicités, de marques et de conceptions, de manière à ce que la réussite de nos produits soit fondée sur leurs qualités propres et sur leur réputation, et non sur l'imitation ou l'usurpation de l'image de marque de nos concurrents. L'équité commerciale implique de :

- respecter rigoureusement les obligations légales locales en matière de contrefaçon de marque et de concurrence illicite.
- nous abstenir de recopier des marques, slogans, thèmes publicitaires et graphismes bien connus utilisés par des sociétés multinationales et des concurrents régionaux.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage sur ces questions en se référant aux Principes directeurs de la Société en matière de publicité et de placement publicitaire, consultables dans les **Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales**.

Nos relations avec la législation

Nous nous conformons à toutes les lois en vigueur

Les collaborateurs de Colgate doivent mener les affaires de la Société d'une manière qui respecte pleinement les lois du pays dans lequel ils opèrent ainsi que les lois des États-Unis d'Amérique, comme indiqué dans les Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales, dans les politiques et dans les procédures de la Société. Si vous estimez qu'il y a conflit entre les lois locales et la législation américaine ou la politique de la Société correspondante, veuillez consulter l'Organisation juridique internationale.

Nous nous conformons au droit de la concurrence

Colgate et ses employés sont tenus de se conformer pleinement au droit de la concurrence (connu aux États-Unis sous le nom de lois « antitrust ») qui s'applique à tous les pays, États et lieux dans lesquels Colgate exerce son activité. Le but de ces lois est de protéger les consommateurs comme les autres sociétés, en veillant à ce que les entreprises se livrent une concurrence loyale en offrant des prix plus bas, des produits plus innovants et un meilleur service, et à ce que les entreprises ne viennent pas s'immiscer dans le libre jeu du marché de l'offre et la demande. Presque tous les pays se sont dotés de lois régissant et organisant la concurrence. Il incombe à chacun de nous de comprendre les lois sur la concurrence qui s'appliquent aux régions dans lesquelles Colgate fait des affaires et de consulter au besoin l'Organisation juridique internationale.

Les lois sur la concurrence dans le monde entier interdisent de conclure des ententes entre concurrents qui pourraient avoir pour effet de fausser la concurrence.

L'indépendance est la clé de la conformité. Colgate se doit d'agir en toute indépendance dans le cadre de ses différentes activités commerciales :

- fixation des prix ;
- remises ou promotions ;
- conditions d'achat et de vente ;
- sélection des clients, distributeurs ou fournisseurs ;
- décisions concernant quels produits fabriquer et combien en en vendre ;
- embauche de salariés

Il est important de garder à l'esprit que, pour être illicite, il n'est pas nécessaire qu'une entente soit attestée par un document formel, ni même qu'elle soit écrite. Elle peut prendre la forme d'un accord verbal ; ou son existence peut être simplement déduite d'un comportement ou de commentaires informels. Pour être illicite, il n'est pas nécessaire qu'une entente soit couronnée de succès.

L'indépendance des sociétés peut en être affectée et l'existence d'une entente illégale peut être soupçonnée lorsque des concurrents partagent ou reçoivent des informations confidentielles ou non publiques concernant les plans d'affaires actuels ou futurs (par exemple, les augmentations de prix à venir, les prix pratiqués par les fournisseurs, les lancements de nouveaux produits, les plans d'embauche et de recrutement, etc.). Il est particulièrement important de garder ceci en tête lors d'enquêtes et de réunions d'associations professionnelles. En règle générale, vous devez obtenir l'approbation de l'Organisation juridique internationale avant de participer à toute réunion (que ce soit en personne, à distance ou via des plateformes de médias sociaux comme Facebook ou Whatsapp) lorsqu'un concurrent peut être présent. Vous ne devez jamais partager des informations confidentielles

de la Société avec des concurrents. Si vous recevez des informations sur un concurrent que vous estimez pouvoir être considérées comme confidentielles, vous devez en aviser immédiatement l'Organisation juridique internationale. Vous ne devez pas utiliser ou partager ces informations sans avoir reçu l'approbation préalable du département juridique.

Le droit de la concurrence protège également contre les actions prédatrices ou inéquitables de sociétés en position dominante, pour garantir que l'espace concurrentiel demeure ouvert et équitable. Des actions qui seraient légales si elles émanaient d'entreprises non dominantes pourraient être considérées comme illégales si elles émanent d'acteurs dominants. Dans les pays où Colgate détient une part de marché très importante, vous êtes tenu(e) de consulter votre représentant local pour vous assurer que certaines actions envisagées (par exemple, une politique spécifique de remise ou un refus de vendre) ne seraient pas considérées comme un abus de position dominante.

Le droit de la concurrence encadre également les rapports entre les fournisseurs et leurs clients et distributeurs. Dans la plupart des pays, toute tentative de priver les clients ou les distributeurs de leur liberté de fixer les prix ou les conditions de vente, ou de restreindre leur droit à opérer de manière indépendante, constitue une infraction au droit de la concurrence. Il est important d'insister auprès de nos clients sur le fait que nos prix conseillés de vente (ou de revente) ne sont rien d'autre que cela - conseillés. Les clients sont toujours libres de vendre au prix qu'ils souhaitent.

Les conséquences d'une infraction au droit de la concurrence sont extrêmement graves et peuvent prendre la forme de lourdes amendes pour la Société, et de sanctions (y compris peines de prison) pour les personnes impliquées. Même les enquêtes sur d'éventuels comportements anticoncurrentiels peuvent notoirement ternir la réputation et causer une perturbation des activités.

Si vous avez des doutes quant au fait de savoir si une mesure envisagée peut présenter un problème du point de vue du droit de la concurrence, consultez l'Organisation juridique internationale.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs aux questions de concurrence qui figurent dans les **Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales**.

Nous nous conformons à la législation régissant les valeurs mobilières

Il est possible qu'à l'occasion, vous ayez accès à des informations concernant Colgate ou d'autres sociétés cotées en bourse avec lesquelles Colgate fait des affaires, et qui ne sont pas connues du grand public (« informations non publiques ») ; il peut s'agir par exemple de résultats financiers ou d'exploitation, d'acquisitions ou fusions éventuelles, de cessions ou financements, de plans de marketing ou de lancements de nouveaux produits.

Ces informations sont considérées comme non publiques tant qu'elles n'auront pas été dévoilées au public de manière adéquate – c'est-à-dire qu'elles auront été largement diffusées et qu'il se sera écoulé suffisamment de temps pour que les marchés boursiers aient pu y réagir. Si l'information non publique peut être considérée comme « importante », c'est-à-dire est une information que prendrait en

compte un investisseur prudent pour décider d'investir ou non, vous êtes tenu(e) de vous conformer aux lois sur les valeurs mobilières et politiques de la Société.

- Vous devez vous abstenir de négocier, que ce soit en votre nom propre ou pour le compte d'un tiers, toutes actions, obligations ou tous autres titres de la Société (qu'il s'agisse de Colgate ou d'une autre), auxquels se rapportent les informations non publiques importantes.
- Vous ne devez pas encourager ni pousser d'autres personnes à négocier des actions, obligations ou autres titres de ces sociétés sur la foi d'informations non publiques.
- Vous devez vous abstenir de divulguer toute information non publique de ce type à des personnes extérieures à Colgate ; et
- Vous ne devez pas discuter d'informations non publiques avec des personnes extérieures à Colgate, sauf si elles ont besoin de connaître ces informations.

En d'autres termes, vous ne pouvez pas utiliser des informations non publiques dont vous prenez connaissance par le biais de votre emploi chez Colgate pour en retirer un avantage personnel ou au profit d'autres personnes dans une quelconque opération sur les titres de valeurs mobilières.

Si vous prenez connaissance d'informations non publiques par le biais de votre emploi chez Colgate, vous devez veiller à maintenir la confidentialité de ces informations et vous abstenir d'effectuer des transactions (ou de conseiller à quiconque d'effectuer des transactions) sur les titres de Colgate ou toute autre entreprise concernée, jusqu'à ce qu'un délai raisonnable se soit écoulé après que les informations aient été annoncées au public. Cette interdiction concerne l'exercice d'options d'achat d'actions et les décisions d'achat ou de vente d'actions Colgate par le biais des régimes d'avantages sociaux de la Société.

Votre obligation de maintenir la confidentialité des informations non publiques est maintenue après la fin de votre emploi chez Colgate, jusqu'à ce que ces informations aient été dévoilées au public de manière adéquate.

Si vous ne savez pas si une information est « importante » ou a été rendue publique de manière adéquate, contactez l'Organisation juridique internationale et abstenez-vous de négocier les titres concernés ou de divulguer l'information tant que vous n'aurez par reçu l'approbation du département juridique.

Nous nous conformons aux lois anti-corruption

L'engagement de Colgate de traiter avec les pouvoirs publics et les fonctionnaires dans le respect des lois et de la déontologie vaut pour le monde entier. La politique de la Société, la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (U.S. Foreign Corrupt Practices Act ou FCPA) et les législations anti-corruption nationales similaires dans le monde, interdisent aux collaborateurs de Colgate ou à ses agents de remettre ou d'offrir quoi que ce soit de valeur, directement ou indirectement, à tout fonctionnaire afin d'obtenir des contrats ou d'influencer tout acte ou décision des pouvoirs publics.

La politique de la Société et certaines lois applicables interdisent également tous les paiements de facilitation ou pots-de-vin effectués en faveur de fonctionnaires, soit directement, soit indirectement, afin d'accélérer l'exécution d'un service ou

d'une fonction officielle (par exemple, de petits paiements effectués en faveur d'un fonctionnaire pour qu'il place le dossier de Colgate en haut de la pile ou pour raccourcir le délai dans lequel certains services ou actions sont exécutés). Les droits et taxes officiels perçus par l'État assortis de pièces justificatives et de factures ne sauraient être considérés comme des paiements indus.

Pour vous assurer que vous n'enfreignez pas cette règle, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, la politique de la Société énonce que, à l'exception des droits légaux donnant lieu à délivrance d'un reçu officiel (par exemple, droits perçus sur un permis ou une licence), aucun paiement, divertissement, voyage, cadeau ou autres articles de valeur ne peuvent être proposés ou offerts à des fonctionnaires, quel qu'en soit la valeur, à moins d'être approuvés à l'avance par l'Organisation juridique internationale.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant à la Politique internationale sur les dépenses relatives aux fonctionnaires et autorités publiques, ainsi qu'à la Fiche d'approbation associée.

Il est important de savoir que le terme « fonctionnaires » doit être interprété au sens large et englobe toutes les personnes qui sont employées par une institution ou organisation publique ou affiliée à un État, ou qui agissent à titre officiel d'une manière quelconque, que ce soit à temps plein, à temps partiel ou bénévolement. L'on trouve ainsi des fonctionnaires dans chaque branche et niveau de gouvernement et partout dans la vie publique : il peut s'agir de personnes très diverses, allant du simple employé des douanes de bas niveau au législateur occupant un poste élevé au sein du gouvernement, mais aussi à des professeurs et enseignants, des dentistes, des vétérinaires ou autres professionnels et leaders d'opinion ainsi que des employés de médias appartenant à l'État. Si vous vous demandez si une personne pourrait être considérée comme un fonctionnaire, veuillez vous adresser à l'Organisation juridique internationale.

Lorsque vous traitez et communiquez avec des fonctionnaires ou agents publics, montrez-vous toujours direct(e) et honnête. Toute fausse déclaration faite sciemment ou intentionnellement à des employés de l'État (orale ou écrite) peut vous exposer, vous-même et la Société, à de lourdes sanctions.

En plus d'interdire la corruption de fonctionnaires, la politique de la Société et les lois pertinentes interdisent également la corruption de parties privées. Vous ne devez jamais tenter d'influencer le jugement ou la conduite d'une partie extérieure avec laquelle vous pourriez faire affaire au nom de la Société, par la promesse de cadeaux, paiements ou autres avantages, ni par toute autre mesure d'incitation illicite.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs aux Interactions avec des employés de l'État et les pouvoirs publics, consultables dans les **Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales**.

Nous nous conformons à la réglementation commerciale internationale

La Société respecte toutes les lois en vigueur régissant le commerce international et doit également satisfaire aux réglementations américaines particulières sur les échanges commerciaux partout où nous intervenons.

Les lois relatives aux sanctions commerciales

réglementent les importations et les exportations, et peuvent également empêcher la Société de faire des affaires avec certains pays ou certaines personnes ou entités. Avant d'entamer des relations avec un tiers (fournisseur, client, etc.), il convient de vérifier que le tiers ne figure pas sur les listes de « Parties assujetties à des restrictions » tenues par le gouvernement américain afin de s'assurer que la Société est libre de procéder à la transaction.

En outre, la Société doit se conformer aux lois américaines visant à garantir que les sociétés américaines ne participent pas à des boycotts qui ne sont pas validés par les États-Unis. Ces lois s'appliquent à tous les bureaux, employés, filiales et sociétés affiliées de Colgate, où qu'ils se trouvent dans le monde. Toute demande de participation à un boycott non validé (même si nous la refusons) doit être immédiatement signalée à l'Organisation juridique internationale pour traitement approprié.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs aux Activités commerciales internationales, figurant dans les **Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales**.

Nous respectons la confidentialité des données et les lois sur la protection des données

Colgate respecte la vie privée de ses employés, consommateurs, clients, fournisseurs et autres tiers avec lesquels la Société a une relation d'affaires, et nous traitons donc les données à caractère personnel d'une façon responsable et conformément à toutes les lois relatives à la confidentialité et à la protection des données.

Dans le cadre de leur emploi chez Colgate, les employés peuvent être amenés à fournir certains renseignements personnels à la Société, comme l'adresse de leur domicile, leur adresse électronique et des informations sur leur famille, pour permettre la bonne administration de la relation d'emploi.

De même, nos consommateurs peuvent être amenés à nous communiquer des données à caractère personnel comme leur nom, l'adresse de leur domicile ou leur adresse électronique, dans le cadre de leur relation avec la Société.

Dans le cours normal de leurs relations d'affaires avec Colgate, les clients, fournisseurs et autres tierces parties peuvent être amenés à communiquer à la Société des données à caractère personnel, comme leur nom, numéros de téléphone, adresses postale ou électronique ainsi que des informations relatives à leurs cartes de crédit.

En ce qui concerne l'ensemble de ces informations, la politique de Colgate consiste à :

- prévenir en temps utile et sous une forme adéquate avant de procéder au recueil de données personnelles ;
- obtenir le consentement exprès, lorsque la loi l'impose ;
- ne recueillir, traiter, utiliser et conserver des données personnelles qu'aux fins pour lesquelles elles nous ont été communiquées, à moins que nous n'ayons une autre raison légale de le faire à d'autres fins, et pour les besoins de la tenue de nos livres et dossiers ;
- faire ce qui est en notre pouvoir pour protéger les données à caractère personnel afin d'en empêcher toute divulgation ou utilisation non autorisée ;
- nous conformer à toutes les lois en vigueur sur la protection de la vie privée.

Les lois relatives à la vie privée et à la protection des données du consommateur sont fréquemment élargies et modifiées. Nous nous attachons à suivre l'évolution de la législation en matière de confidentialité et de protection des données et il est possible qu'à un moment ou à un autre, nous soyons amenés à élaborer des politiques spécifiques à la lumière de ces réformes.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs à la **Confidentialité et la protection des données**, figurant dans les Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales.

Nous nous conformons aux lois régissant la conservation des documents

De nombreuses lois du monde entier exigent que Colgate conserve certains types de documents (que ce soient des documents physiques ou électroniques) pendant un certain temps. Tout défaut de se conformer à ces exigences peut exposer l'entreprise à l'imposition de lourdes amendes et autres formes de pénalités. Colgate respecte un Programme de gestion des documents qui répond à toutes les exigences légales et réglementaires applicables, satisfait aux besoins de rétention des informations nécessaires à l'activité, et ordonne que les documents obsolètes ou inutiles et autres documents soient éliminés en bonne et due forme.

Vous êtes tenu(e) de divulguer toutes les informations ou documents pertinents ou nécessaires dans le cadre de tout recours en justice, enquête ou procédure si la loi l'exige. Lors de la réception d'une citation à comparaître, ordonnance du Tribunal ou autre procédure judiciaire nécessitant la divulgation d'informations ou de documents, vous devez en informer l'Organisation juridique internationale, dans les limites autorisées par la loi.

Dans un tel cas, vous devez respecter toutes les instructions données par l'Organisation juridique internationale et conserver tous les documents qui peuvent être concernés par la citation à comparaître, le litige ou l'enquête, quelles que soient les dispositions du Programme de conservation des documents. Vous ne devez en aucun cas détruire ni modifier de tels documents, car leur destruction illicite pourrait avoir des conséquences graves – notamment entraîner l'application de sanctions civiles et/ou pénales et avoir des répercussions sur l'emploi, tant pour la Société que pour vous-même à titre personnel.

Pour toute question concernant le fait de savoir si un document spécifique se rapporte à une enquête, un contentieux ou une assignation, contactez l'Organisation juridique internationale avant de détruire le document en question. Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant à la Politique mondiale relative au Programme de gestion des documents.

Nous ne versons pas de contributions politiques

Les fonds ou les actifs de la Société ne peuvent en aucun cas être utilisés pour faire une contribution à un parti politique ou à un candidat, quel que soit le pays ou le niveau de gouvernement. Sont considérées comme des contributions politiques, aussi

bien les contributions monétaires que non monétaires. Les contributions politiques non monétaires comprennent l'achat de billets dans le cadre d'une collecte de fonds, le don de produits, le travail bénévole de collaborateurs de Colgate durant leurs heures de travail et l'utilisation des locaux de Colgate pour collecter des fonds ou à des fins politiques. Pour toute question concernant une contribution politique envisagée, contactez l'Organisation juridique internationale.

Il est interdit à la Société de rémunérer ou de rembourser l'un de ses collaborateurs ou toute personne à laquelle elle est associée (y compris les lobbyistes extérieurs ou autres tiers), directement ou non, de quelque manière que ce soit, au titre de contributions politiques.

Les collaborateurs de Colgate demeurent libres de contribuer, à titre personnel, aux partis ou aux campagnes des candidats de leur choix. Une contribution personnelle relève de la responsabilité de l'individu et ne doit jamais être faite dans l'intention d'aider Colgate ou l'une de ses sociétés en aucune manière.

En outre, les collaborateurs sont libres de s'engager dans des activités politiques locales ou de se présenter aux élections à titre individuel, mais ils doivent clairement indiquer qu'ils ne représentent en aucune manière la Société et les activités politiques personnelles doivent être menées séparément à leur travail pour Colgate. En outre, aucune activité politique ne peut être menée sur le temps de la Société.

Comme la plupart des sociétés multinationales, Colgate est membre d'un certain nombre d'associations commerciales et industrielle et leur verse des cotisations annuelles. Pour s'assurer que ces associations commerciales n'utilisent pas les cotisations de Colgate pour faire des contributions politiques, le responsable en chef du département Déontologie et conformité de Colgate envoie un rappel annuel de notre politique à toutes les associations commerciales américaines dont Colgate est membre à titre payant, et exige que toutes les associations commerciales qui reçoivent un montant de fonds supérieur à un certain seuil de Colgate participent à un processus de certification annuelle.

Pour en savoir davantage, veuillez consulter notre **Politique relative aux contributions politiques**, qui figure dans la section « Governance » (Gouvernance) sur colgatepalmolive.com.

Nos relations avec la société

Nous assumons un rôle et une responsabilité essentiels d'apporter une contribution aux communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons et d'agir au mieux de leurs intérêts.

Nous contribuons aux collectes de fonds et aux actions bénévoles locales

Dans l'ensemble de l'univers de Colgate, notre objectif est de participer à des projets visant à réinventer un avenir plus sain pour tous les êtres humains, leurs animaux de compagnie et notre planète – y compris le développement et le bien-être de nos communautés locales. Nous nous engageons à assurer le bien-être de ceux que nous desservons, à bâtir une culture d'inclusion et à créer des opportunités significatives qui permettent à tous de réussir, à l'intérieur comme à l'extérieur de Colgate – et nous travaillons en partenariat avec des organisations à but non lucratif qui reflètent la mission de Colgate et véhiculent ses valeurs :

1) Nous faire les promoteurs de sourires et et d'épidermes en bonne santé ;
2) Créer des parcours éducatifs pour les étudiants et les professions de Colgate de diverses origines et sous-représentés (dentisterie, dermatologie et soins de la peau, sciences vétérinaires) ;
3) Dispenser de la nourriture, un abri, de l'amour aux animaux de compagnie partout dans le monde ;
4) Promouvoir la protection de l'environnement ;
5) Incarner l'optimisme ; et
6) Porter secours en cas de catastrophe et dispenser des soins d'urgence dans les communautés Colgate.

La Société parraine des programmes d'apprentissage de la lecture, des initiatives de tutorat, des programmes d'attribution de bourses, des compétitions sportives et d'autres activités destinées aux jeunes de par le monde. La Société encourage également ses collaborateurs à contribuer, sur leur propre temps, à des activités caritatives locales qui contribuent à la mise en œuvre de notre mission.

Nous travaillons avec les pouvoirs publics sur des questions affectant notre activité

Notre Société exerce des activités dans plus de 200 pays et territoires. Notre politique consiste à travailler en coopération avec les autorités locales et nationales. De temps à autre, des problèmes susceptibles d'affecter le fonctionnement de nos opérations peuvent survenir. Après un examen attentif, la Société peut faire part aux pouvoirs publics de son avis et de ses recommandations concernant des questions spécifiques, à l'appui de nos objectifs et de nos besoins commerciaux. Toutefois, cela ne devrait jamais être fait sans consultation préalable de votre responsable et de l'Organisation juridique internationale.

Nous combattons l'exploitation et les conditions de travail inhumaines

Colgate combat l'utilisation illégale du travail des enfants, l'exploitation des êtres humains et toute autre forme de traitement inacceptable des travailleurs.

En outre, la politique de Colgate est de ne pas travailler avec des fournisseurs ou prestataires connus pour recourir à des pratiques de travail inhumaines, comme, entre autres :

- l'exploitation
- les châtiments corporels
- les abus et mauvais traitements
- le travail pénitentiaire, le travail forcé et/ou l'esclavage
- toute forme de servitude involontaire
- toute forme de traite des êtres humains ou
- toutes autres formes de mauvais traitement

Colgate ne tolère pas les infractions à la législation du travail et si la Société prend connaissance d'une infraction de ce type, celle-ci pourra être considérée comme un motif suffisant pour mettre fin à la relation commerciale.

Nous démontrons notre attachement aux droits universels de la personne

Colgate s'est de longue date engagée à respecter les droits de l'homme et les droits des travailleurs dans le monde entier ; la Société soutient la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et a été l'un des membres fondateurs des Principes mondiaux de Sullivan (Global Sullivan Principles). Colgate s'est également engagée à respecter la résolution du Consumer Goods Forum (forum sur les biens de consommation) concernant le travail forcé et a adopté ses Priority Industry Principles (principes directeurs pour l'industrie). Dans le cadre de ces engagements, Colgate recherche et travaille avec des partenaires commerciaux qui défendent les principes suivants :

- ✔ égalité des chances pour tous les employés, à tous les niveaux hiérarchiques, indépendamment de leur « race », couleur de peau, religion, sexe, identité sexuelle, origine nationale, citoyenneté, appartenance ethnique, âge, orientation sexuelle, invalidité, état civil ou charge de famille, statut d'ancien combattant ou toute autre caractéristique protégée par la loi ;
- ✔ un lieu de travail sain et sûr protégeant la santé humaine et l'environnement ;
- ✔ des salaires conformes à toutes les lois et réglementations applicables ;
- ✔ des horaires de travail qui respectent la législation en vigueur et une rémunération des heures supplémentaires conforme aux dispositions locales ;
- ✔ le respect de la liberté d'association des employés et la reconnaissance de tous les droits légaux de se syndiquer et de mener des négociations collectives ;
- ✔ un processus de recrutement, d'embauche et d'emploi qui n'oblige pas les travailleurs à acquitter des frais ou verser une caution (monétaire ou autre) à un quelconque organisme, recruteur ou courtier ;
- ✔ un processus de recrutement, d'embauche et d'emploi qui n'oblige pas les travailleurs, à moins que la loi ne le prévoie, à confier à l'employeur l'original de leurs papiers d'identité, de leurs passeports ou documents de voyage ou autres documents ou objets personnels, et qui ne restreint pas leur liberté de mouvement ;
- ✔ un emploi fondé sur le consentement libre et éclairé de l'employé à conclure et à mettre fin à la relation d'emploi ; et
- ✔ le paiement des salaires, tout au long de la relation de travail et à la cessation d'emploi, en accord avec les termes du contrat ou comme prévu par la loi.

Nos relations avec l'environnement

Nous nous engageons à nous comporter de manière responsable et de faire notre part pour contribuer à la préservation des ressources limitées de la Terre et du bien-être de notre planète.

Nous militons pour le développement durable et la responsabilité sociale

Chez Colgate, nous faisons preuve de la même détermination vis-à-vis du développement durable qu'à l'égard de tous les autres aspects de nos activités. Colgate a toujours soutenu les principes de développement durable et nos valeurs fondamentales - respect d'autrui, esprit d'équipe et amélioration continue - orientent nos efforts de développement durable. Nous centrons nos ambitions sur l'impact social, l'aide à des millions de foyers et la préservation de notre environnement.

En outre, nous nous engageons à atteindre notre objectif global de développement durable en assurant une croissance régulière et responsable de l'activité de Colgate dans l'intérêt de tous ceux que nous desservons, qu'il s'agisse des salariés, des actionnaires, des consommateurs, des clients, des partenaires externes et des autres parties prenantes à l'échelle mondiale, tout en œuvrant au bien-être des générations futures.

Ces dernières années, notre engagement envers le développement durable et la responsabilité sociale s'est intensifié du fait de l'intégration de ces ambitions dans notre fonctionnement et notre plan de croissance stratégique. Cette approche intégrée a renforcé notre impact en matière de durabilité et de responsabilité sociale, ainsi que notre performance commerciale, puisqu'elle nous a permis de recruter et de retenir les meilleurs éléments, d'améliorer les relations avec tous nos partenaires et d'offrir de nouvelles possibilités d'innovation. Mais peut-être le plus important, c'est que cet engagement a suscité l'intérêt et la participation du personnel de Colgate dans le monde entier.

Pour en savoir plus sur les programmes et initiatives de développement durable de la Société, rendez-vous sur colgatepalmolive.com pour consulter notre **rapport sur la durabilité** dans lequel nous décrivons comment nous atteindrons notre objectif d'inventer un avenir plus sain pour tous les êtres humains, leurs animaux de compagnie et notre planète.

Nous sauvegardons et protégeons la planète

La Société s'est engagée à faire sa part pour sauver et préserver les ressources limitées de la Terre. Nos engagements pour la planète portent sur notre consommation d'énergie, nos émissions de carbone, notre consommation d'eau ainsi que sur le recyclage et l'élimination de nos déchets. Il incombe donc à chacun parmi nous de se conformer rigoureusement à la lettre et à l'esprit de la législation et de la réglementation en vigueur en matière d'environnement, ainsi qu'aux politiques publiques dans le cadre desquelles elles s'inscrivent.

Nous encourageons une communication ouverte avec le public et nous entretenons un partenariat actif et productif avec les communautés au sein desquelles nous opérons. Nous continuerons à partager des informations avec les consommateurs au sujet de notre stratégie et de nos programmes en matière d'environnement, et à travailler avec les responsables locaux et d'autres interlocuteurs qui partagent notre souci de protection de l'environnement.

Notre stratégie actuelle, qui consiste à réduire notre empreinte environnementale, demeurera partie intégrante de la production, du conditionnement, de la distribution et de la commercialisation de nos produits.

Nos relations avec nos actionnaires

Nous nous efforçons de servir au mieux les intérêts de nos actionnaires et sommes déterminés à créer de la valeur pour les actionnaires en lançant des produits innovants qui profitent aux être humains, à leurs animaux de compagnie et à notre planète.

Nous assurons une bonne gouvernance de l'entreprise

Les politiques et programmes de la Société dans le domaine de la gouvernance d'entreprise, dont ce Code de conduite est l'un des piliers, constituent un garde-fou essentiel pour les actionnaires. Ces dernières années, le Congrès des États-Unis, la Commission américaine des valeurs mobilières et des marchés financiers (Securities and Exchange Commission ou SEC), la bourse de New York (New York Stock Exchange ou NYSE) et de nombreuses autres instances de régulation et autorités à travers le monde ont mis en place des mécanismes de contrôle afin de promouvoir les comportements professionnels déontologiques qui sont, depuis de nombreuses années déjà, des pratiques normales au sein de Colgate. Nos actionnaires bénéficient des services remarquables d'un Conseil d'administration indépendant, constitué d'une majorité d'administrateurs et de comités indépendants qui supervisent les questions d'audit, de rémunération et de gouvernance. Les organigrammes des comités et les principes directeurs fréquemment mis à jour définissent clairement les rôles et les responsabilités des administrateurs, ainsi que les principes de la Société en matière de gouvernance.

Pour en savoir davantage sur le programme de gouvernance d'entreprise de la Société, nous vous invitons à vous reporter aux Principes directeurs du Conseil d'administration relatifs aux principales questions de gouvernance d'entreprise ainsi qu'aux organigrammes du comité d'audit, du comité des nominations, de la gouvernance et de la responsabilité d'entreprise, du comité du personnel et de l'organisation et du comité des finances de la Société.

Nous gérons des programmes d'audit efficaces pour renforcer la confiance des investisseurs

La qualité, l'intégrité et la transparence des rapports financiers sont considérées comme essentielles pour la Société. Cette détermination transparaît dans les politiques et procédures adoptées de longue date par la Société dans ce domaine et, notamment dans l'existence d'un groupe d'audit interne chargé de l'organisation de contrôles financiers dans le monde entier, dans le mandat très large confié à nos commissaires aux comptes et dans la supervision exercée dans ces domaines par le Comité d'audit. Afin d'optimiser l'efficacité de ces ressources, les collaborateurs de Colgate sont tenus de communiquer de manière ouverte et honnête avec les commissaires aux comptes et auditeurs, ainsi qu'avec le Comité d'audit, et d'échanger librement des informations avec eux.

Pour en savoir davantage sur les fonctions essentielles des commissaires aux comptes, des auditeurs et du Comité d'audit de la Société, veuillez vous référer à l'**Organigramme du Comité d'audit**.

Nous tenons les actionnaires informés des progrès de la Société

Chaque année, les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale de la Société au cours de laquelle les progrès de celle-ci par rapport à l'année précédente sont examinés, et où les actionnaires peuvent poser des questions à la direction générale de la Société. Dans l'intervalle, les actionnaires peuvent consulter la section **Centre de l'investisseur** sur le site Web de la Société.

Notre obligation de dénonciation

Nous nous conformons aux normes éthiques les plus élevées dans nos paroles et nos actes et remettons en question le comportement des autres lorsqu'il est contraire à notre Code de conduite, à nos Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales et aux politiques de la Société.

Des communications claires sont essentielles

Chacun d'entre nous assume une part de responsabilité quant au respect des normes de conduite déontologique de la Société, mais également de la législation et de la réglementation en vigueur et des directives contenues dans les Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales de la Société, ainsi que dans les autres politiques, procédures et directives.

Les directeurs ont pour mission de communiquer ces normes aux collaborateurs de Colgate avec qui ils travaillent, et de s'assurer qu'ils instaurent un climat dans lequel les collaborateurs débattent librement des questions déontologiques et juridiques.

Nous disposons de ressources internes pour vous aider si vous avez besoin de conseils ou de soutien

Le présent Code ne saurait apporter de réponse définitive à toutes les questions. De ce fait, nous devons nous en remettre en dernier ressort au bon sens de chacun concernant ce qui est nécessaire pour respecter les normes rigoureuses de la Société, y compris savoir quand demander conseil sur ce qu'il convient de faire. Si vous avez des questions ou si vous avez des doutes sur la meilleure ligne de conduite à adopter dans une situation particulière, veuillez demander conseil comme indiqué ci-dessous.

À qui dois-je m'adresser si j'ai besoin d'aide ?

À votre supérieur hiérarchique
Entretenez-vous avec votre supérieur hiérarchique ou avec un membre de l'équipe de direction de votre organisation afin de lui exposer vos préoccupations ou de lui faire part de vos questions.

Aux Ressources humaines
Votre représentant local des Ressources humaines est une autre ressource précieuse pour obtenir un avis et des conseils.

Au Service juridique
Mettez-vous en rapport avec un membre de l'Organisation juridique internationale concernant les questions de conformité, pour obtenir des conseils/une assistance sur l'interprétation des lois, des réglementations ou des politiques.

Au département Déontologie et conformité
Contactez le département Déontologie et conformité pour poser des questions, obtenir des conseils sur la façon dont le Code s'applique à une situation particulière ou attirer l'attention sur un écart de conduite potentiel.

Dénoncer demande du courage

Si vous avez connaissance d'une infraction au Code, aux Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales ou à d'autres politiques de la Société, ou si vous avez de bonnes raisons de soupçonner qu'une telle infraction a été commise, vous devez en informer sur-le-champ votre supérieur hiérarchique, les Ressources humaines, le département international Déontologie et conformité ou l'Organisation juridique internationale. Si besoin est, vous devez également vous sentir tout à fait libre de vous adresser à des niveaux hiérarchiques supérieurs, sans crainte de représailles.

E-MAIL
ethics@colpal.com

OUTIL WEB
https://colpal.ethicspoint.com/

MESSAGERIE VOCALE
(800) 778-6080
(appel gratuit depuis les États-Unis, le Canada et Porto Rico) +1 (212) 310-2330 (appel en PCV depuis tous les autres sites)

ADRESSE POSTALE
Global Ethics and Compliance Colgate-Palmolive Company
300 Park Ave,
New York, NY 10022

APPLICATION MOBILE
Disponible en téléchargement sur l'App Store de CP

Code QR

Comment puis-je être sûr(e) que je ne ferai l'objet d'aucune sanction ?

Politique d'interdiction de représailles

La politique et la pratique suivies par Colgate consistent à observer les normes déontologiques les plus rigoureuses et à créer un lieu de travail à l'abri de comportements inappropriés ou illicites, où les collaborateurs sont invités à faire part de leurs préoccupations à la Société sans crainte de représailles. En conséquence, aucune sanction ne sera prise chez Colgate à l'encontre d'un employé, ancien employé, agent ou tiers qui aurait porté plainte, signalé, participé ou prêté assistance à une enquête portant sur une infraction éventuelle au Code de conduite de la Société, à ses politiques et à la législation en vigueur, à moins qu'il ne soit établi que les allégations formulées ou les informations communiquées étaient intentionnellement mensongères ou n'ont pas été faites ou communiquées de bonne foi. Dans la mesure du possible, Colgate préservera le caractère confidentiel de toutes les plaintes. Toutes les allégations de représailles feront l'objet d'une enquête et, si nécessaire, des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, seront prises.

Toutes les informations communiquées au département international Déontologie et conformité seront examinées et, si elles se rapportent au Code, l'affaire sera rapidement et soigneusement étudiée par le département international Déontologie et conformité et/ou l'Organisation juridique internationale. Il est impératif que les personnes signalant un problème s'abstiennent de mener leur propre enquête, car les investigations peuvent impliquer des aspects juridiques complexes. En agissant de votre propre chef, vous pourriez compromettre l'intégrité d'une enquête, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives tant pour vous que pour Colgate.

Les plaintes peuvent être faites de façon anonyme lorsque la législation locale le permet, mais nous vous invitons à vous identifier lorsque vous appelez la ligne d'assistance EthicsLine afin de faciliter l'enquête et le suivi. Dans certains pays, le droit en vigueur limite le type d'informations que vous pouvez signaler. Si ces lois s'appliquent à votre situation, un représentant du département international Déontologie et conformité vous renverra vers une personne, au sein de votre unité fonctionnelle, qui pourra vous apporter une assistance en liaison avec votre question ou préoccupation.

Toutefois, n'oubliez pas que si vous souhaitez vous identifier, la Société prendra toutes les mesures requises pour protéger votre identité et les informations que vous communiquerez, et ne divulguera ces informations qu'en cas de nécessité absolue, c'est-à-dire lorsque la divulgation est :

- indispensable pour mener une enquête efficace et prendre des mesures appropriées ; ou
- obligatoire en vertu de la législation en vigueur.

Un signalement ou une plainte peut contenir des données à caractère personnel. Il peut être nécessaire, pour les besoins de l'enquête concernant une infraction avérée ou soupçonnée, de transférer des données personnelles recueillies dans un pays particulier vers un autre pays, notamment les États-Unis, si la législation locale le permet. Dans ce cas, des données personnelles peuvent être utilisées par des employés de la Société et des entités de Colgate participant aux opérations du département international Déontologie et conformité pour enquêter sur le signalement, mais uniquement pendant le temps raisonnablement nécessaire à cette fin (et, par la suite, ces données personnelles seront détruites ou conservées conformément à la politique de la Société ou à la loi en vigueur).

Processus d'enquête internationale sur la déontologie et la conformité

Les collaborateurs de Colgate sont tenus d'apporter leur entière collaboration à toute enquête de la Société.

Un enquêteur est affecté en fonction de son expertise du sujet et de critères d'objectivité

Des observations factuelles sont tirées des informations collectées

Un compte rendu global au sujet du résultat de l'enquête est communiqué

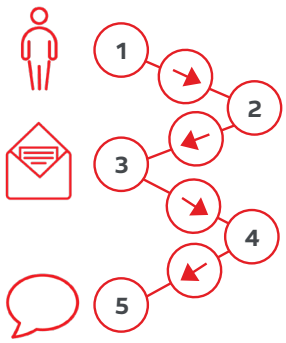

Des entretiens sont menés et les documents sont examinés par l'enquêteur

Des mesures correctives sont recommandées en fonction des observations

Quelle suite est donnée lorsque des collaborateurs de Colgate font un signalement au département international Déontologie et conformité ?

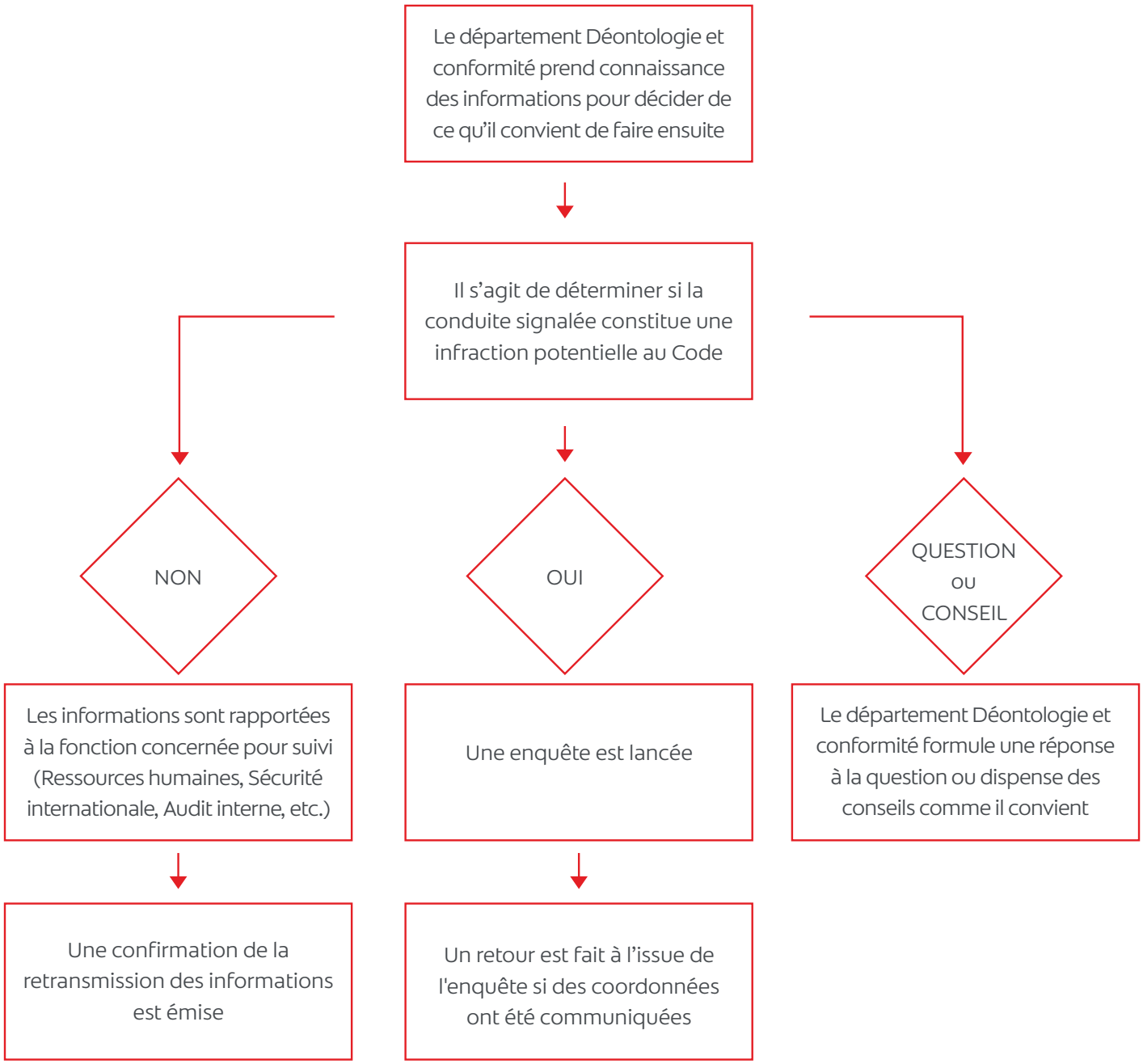

Exemples de problèmes qui, en général, ne doivent pas faire l'objet d'un signalement au département Déontologie et conformité :

- Régimes de primes ou versements de primes
- Paie
- Congés ou vacances
- Objectifs individuels
- Horaires de travail ou changements d'équipe
- Absentéisme
- Prestations maladie ou invalidité

Les questions de ce type doivent généralement être adressées aux Ressources humaines.

Des sanctions disciplinaires peuvent être infligées

La politique de la Société en matière d'agissements non conformes au Code ou aux Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales est la « tolérance zéro ».

C'est-à-dire que, lorsqu'une infraction a été constatée, des mesures proportionnées à la nature et à l'envergure de l'infraction seront prises.

Exemples de mesures qui pourraient être prises :

- Améliorations de processus
- Élaboration ou révision de politiques
- Stratégie de communication
- Désignation d'un coach ou d'un mentor
- Mesures disciplinaires
- Cessation d'emploi

Nul employé ou cadre n'a autorité, au sein de la Société, pour se permettre une conduite non conforme au présent Code, ni pour autoriser, ordonner, approuver ou tolérer un tel comportement de la part d'une autre personne. En conséquence, la Société s'efforce de prévenir les comportements non conformes au Code ou aux Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales, et d'y mettre fin dès que possible après leur découverte. Les collaborateurs de Colgate contrevenant au Code ou aux Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales pourront faire l'objet de sanctions disciplinaires allant jusqu'au licenciement, sous réserve des lois locales.

Le Code s'applique à tous les collaborateurs de Colgate et à toutes les activités

Le respect du Code de conduite et des Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales de la Société sera surveillé par le département international Déontologie et conformité. Celui-ci rend compte au président-directeur général et au président du comité d'audit du conseil d'administration de Colgate au sujet de la mise en place, de l'application et du respect du Code de conduite et des programmes associés. Les informations transmises au département international Déontologie et conformité ou par d'autres canaux sont, le cas échéant, communiquées sur une base confidentielle au Comité d'audit. Le Code s'applique à tous ceux qui travaillent pour la société Colgate-Palmolive et ses filiales, y compris les cadres. Des copies du Code sont disponibles en ligne tant sur notre site intranet que sur notre site Web externe. Les collaborateurs de Colgate dans le monde entier démontrent leur engagement envers la conformité et les normes déontologiques de la Société en participant, chaque année, à la formation au Code et à la procédure de certification qui s'ensuit.

Des questions ?
Laissez-nous vous guider dans la bonne direction.

Quelles sont les directives de la Société concernant le don ou la réception de cadeaux ?

Je redoute les représailles. Quelle est la politique de la Société ?

Quelles sont les attentes concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés ?

En tant que responsable de personnel, comment faire preuve d'un leadership éthique ?

Quelle est la politique de la Société sur le harcèlement ?

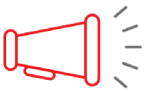

Quelles sont les options à ma disposition si je ressens le besoin de « Dénoncer » une situation ?

Est-il acceptable que j'assume un deuxième emploi en dehors de Colgate ?

Qu'entend-on par informations exclusives ?

COLGATE-PALMOLIVE COMPANY

300 Park Avenue
New York, NY 10022 – États-Unis
212-310-2000
www.colgatepalmolive.com